

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 septembre 2013

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. EL HASSOUNI (représenté par M. GOUDEAU), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (3) M. BARRON, Mme GAUTHIÉ, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 16 septembre 2013

Délibération n° : 43-2013

Objet : Convention d'occupation des locaux périscolaires et scolaires de l'école Maladière

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le centre social Balzac ouvre à la rentrée scolaire 2013-2014 une annexe maternelle de son accueil de loisirs de 48 places pour les enfants de moins de 4 ans.

Les locaux du centre social, trop polyvalents pour recevoir des équipements adaptés aux tout petits, n'avaient jusque-là un agrément que pour accueillir des enfants à partir de 4 ans.

Cette annexe sera installée dans les locaux périscolaires élémentaire et maternel ainsi que dans la salle de motricité, la cour et les sanitaires de l'école maternelle Maladière.

Une convention d'occupation de locaux a donc été élaborée entre la Ville de Dijon, propriétaire, la directrice de l'école maternelle Maladière, et le CCAS, gestionnaire de ce nouvel accueil de loisirs.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent le projet de convention d'occupation temporaire de locaux scolaires présenté en séance,
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- autorisent la Vice-présidente du CCAS à signer la convention définitive et tout acte à intervenir pour son exécution.

Préfecture de la Côte d'or

Déposé le:

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK



Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

25 SEP. 2013